



Des experts de l'indemnisation au service des employeurs publics et de leurs agents

- ▶ Pour l'indemnisation de votre préjudice consécutif à un accident de l'un de vos agents
- ▶ Pour assister vos agents victimes d'un accident corporel

<https://recours.ecce-experts.com>

ECCE EXPERTS RECOURS

est à vos côtés

Pour exercer votre recours tiers payeur

le maintien de salaire et les charges d'un agent accidenté vous seront remboursés dès lors qu'un tiers responsable est identifié

Pour obtenir l'indemnisation de vos préjudices nés d'un accident de l'un de vos agents et notamment le surcoût lié à son remplacement

Pour permettre à vos agents et à leur famille d'être accompagnés dans leurs démarches d'indemnisation s'ils sont victimes d'un accident corporel



Notre rémunération est assise uniquement sur le résultat



Le recours tiers payeur et l'indemnisation du préjudice de l'entreprise peuvent être réclamés jusqu'à 5 années après le fait générateur

Nos engagements

- ▶ Estimer les montants récupérables en préalable à toute intervention
- ▶ Réaliser l'ensemble des démarches, de l'analyse à l'obtention des sommes
- ▶ Se conformer à vos usages et pratiques pour informer vos agents de la possibilité de recourir à nos services
- ▶ Conduire la mission dans le respect intransigeant des règles de confidentialité et de transparence liées à notre activité
- ▶ Instaurer un reporting permettant de suivre les actions en cours

Notre plus-value

- ▶ Notre prestation est une véritable contribution aux efforts budgétaires qui vous sont réclamés
- ▶ Nos prestations à destination de vos agents peuvent être proposées par vos soins dans le cadre de votre politique d'amélioration de leur qualité de vie au travail

LAURENT FRIEDMANN

Associé
Expert Recours

laurent.friedmann@ecce-experts.fr

ECCE
ASSOCIÉS

34 bis rue de Picpus
75012 PARIS
01 81 69 82 72

<https://recours.ecce-experts.com>